Communiqué de presse - Association Solidarité Saint-Médard PN11

mardi 1er octobre 2019, par Thémis

L’Association Solidarité Saint-Médard PN11 publie un communiqué relatif au procès d’appel qui s’est tenu la semaine dernière, dans lequel elle revient sur les réquisitions de l’Avocat Général. Avant que la Cour ne statue, l’Association rappelle les raisons objectives qui ont justifié la condamnation de la SNCF en première instance et révèle l’état d’esprit de G. Pepy concernant la dangerosité des passages à niveau : "la loi ne m’impose pas de gérer la sécurité des passages à niveau".

Photo : France3 régions